



# Assemblée générale

Soixante et onzième session

Documents officiels

Distr. générale  
3 juillet 2017  
Français  
Original : anglais

---

## Quatrième Commission

### Compte rendu analytique de la 24<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 31 mai 2017, à 11 h 35

*Président* : M. Drobnjak ..... (Croatie)

## Sommaire

Point 5 de l'ordre du jour : élection des bureaux des grandes commissions

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 11 h 35.

### Point 5 de l'ordre du jour : Élection des bureaux des grandes commissions

1. **Le Président** dit que la séance a été convoquée pour élire le Président et d'autres membres du Bureau de la Commission à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale.

2. La candidature de M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) au poste de Président a été présentée par le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Une demande a été reçue pour que l'élection ait lieu au scrutin secret.

3. **M. Régis** (Haïti), prenant la parole au nom du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, dit que le Gouvernement vénézuélien exerce, en vertu de la Charte des Nations Unies, son droit de présenter un candidat au poste de Président de la Commission. Le Groupe a approuvé la nomination à l'unanimité, ses membres étant convaincus que la République bolivarienne du Venezuela peut apporter une contribution précieuse aux travaux de la Commission. Le pays a joué un rôle de premier plan dans les luttes du continent pour la liberté, l'égalité des droits et l'autodétermination des peuples, le renforcement de la solidarité régionale et de la coopération internationale dans les domaines politique, économique, social et culturel et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le pays vit aujourd'hui une situation difficile qui suscite certaines préoccupations, et le groupe a appelé à la reprise du dialogue entre toutes les parties prenantes nationales afin de trouver une solution pacifique à la situation dans le respect de l'état de droit, des libertés, des droits de l'homme et des valeurs démocratiques. Toutefois, le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes considère que la situation dans le pays n'empêcherait pas le candidat vénézuélien de remplir le mandat du président de la Commission, et propose que le candidat soit élu par acclamation.

4. **M<sup>me</sup> Amadeo** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation a demandé un vote au scrutin secret en raison de ses préoccupations concernant l'état de la démocratie dans la République bolivarienne du Venezuela et la capacité d'un représentant de l'actuel Gouvernement de ce pays de présider la Commission de manière impartiale et apolitique. Elle dit que les membres de la Commission ne sauraient ignorer, lors de leurs délibérations, l'instabilité croissante causée par l'administration actuelle, étant donné que les travaux de la Commission portent sur des questions importantes liées aux réfugiés, au maintien de la paix

et aux missions politiques spéciales. Plus de 2 200 Vénézuéliens ont récemment été arrêtés, plusieurs civils ont été déférés à des tribunaux militaires, et des milliers de personnes fuient vers les pays voisins. En outre, près de 60 personnes ont été tuées et des centaines d'autres ont été blessées lors des manifestations massives contre la décision du Gouvernement, en mars 2017, de retirer tout pouvoir au Congrès, contrôlé par l'opposition. La réécriture prévue de la Constitution sera une nouvelle étape dans la lente destruction des institutions démocratiques du pays. Elle dit que le Gouvernement vénézuélien continue également à restreindre les libertés politiques, y compris la liberté de réunion.

5. Son gouvernement soutient ce que fait la région pour faire face à la situation, et partage pleinement le point de vue de l'Organisation des États américains selon laquelle il est essentiel que le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela garantisse le plein rétablissement de l'ordre démocratique, et selon laquelle un dialogue ouvert et efficace est la voie à suivre pour trouver des solutions durables aux difficultés du peuple vénézuélien. Sa délégation ne peut pas appuyer la nomination du Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela au poste de Président tant que l'ordre démocratique n'aura pas été rétabli dans son pays et que les droits du peuple vénézuélien seront bafoués.

6. **Le Président** invite la Commission à élire au scrutin secret le Président de la Commission pour la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, conformément à l'article 103 du Règlement intérieur.

7. *À l'invitation du Président, M. Poels (Belgique), M<sup>me</sup> Rivera Sánchez (El Salvador), M. Goldea (Hongrie), M. Maleki (République islamique d'Iran), M. Ikiara (Kenya) et M. Fawundu (Sierra Leone) assument les fonctions de scrutateurs.*

8. *Il est procédé au vote au scrutin secret.*

Nombre de bulletins déposés :	190
Nombre de bulletins nuls :	9
Nombre de bulletins valables :	181
Abstentions :	42
Nombre de votants :	139
Majorité requise :	70
Nombre de voix obtenues :	
M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela)	133
M. Webson (Antigua-et-Barbuda) :	1
M. Zampolli (Dominique)	1
M. Ten-Pow (Guyana)	1
M. Régis (Haïti)	1
M <sup>me</sup> King (Saint-Vincent-	

et-les Grenadines) 1  
M. Rosselli (Uruguay) 1

9. *Ayant obtenu la majorité requise, M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) est élu Président de la Commission.*

10. M. **Ramírez Carreño** (République bolivarienne du Venezuela) déclare qu'il est inacceptable que la délégation des États-Unis ait tenté d'imposer sa volonté aux autres délégations et de modifier la position du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ce qui constituait une attaque contre le système multilatéral. Il remercie les délégations qui ont voté pour lui de leur manifestation de solidarité face à la tentative faite par la délégation des États-Unis de saper les procédures démocratiques de la Commission, et ajoute que le résultat du vote devrait constituer une importante leçon pour la délégation des États-Unis. M. Ramírez Carreño et sa délégation s'engagent à faire progresser les travaux de la Commission. M. Ramírez Carreño dit que dans ce contexte, les colonialistes tels que les États-Unis devraient garder à l'esprit la détermination de son pays à mettre en œuvre les résolutions des Nations Unies sur la décolonisation.

11. M. **Ramírez Carreño** dit que les graves problèmes que son pays est en train de régler seront réglés dans le cadre de la législation et de la Constitution vénézuéliennes. L'ingérence extérieure dans les affaires de son pays ne sera pas tolérée, en particulier venant d'un État doté d'une histoire lamentable d'ingérence en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il précise que la région a déploré beaucoup de morts et de destructions du fait des dictatures imposées ou appuyées par les États-Unis dans ses tentatives d'exercer un contrôle sur la région.

12. **Le Président** dit que, en ce qui concerne les trois postes de Vice-Président, les candidatures de M. Almahmoud (Émirats arabes unis) et de M<sup>me</sup> Özgür (Turquie) ont été entérinées par les États d'Asie et du Pacifique et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, respectivement. Il y a deux candidats originaires d'États d'Afrique : M<sup>me</sup> Benhabouche (Algérie) et M. Halfaoui (Maroc).

13. *M. Almahmoud (Émirats arabes unis) et M<sup>me</sup> Özgür (Turquie) sont élus Vice-Présidents par acclamation.*

14. Le Président invite la Commission à élire au scrutin secret un Vice-Président issu de l'un des États d'Afrique.

15. À l'invitation du Président, M. Poels (Belgique), M<sup>me</sup> Rivera Sánchez (El Salvador), M. Goldea

(Hongrie), M. Maleki (République islamique d'Iran), M. Martin (Nouvelle Zélande) et M. Fawundu (Sierra Leone) assument les fonctions de scrutateurs.

16. *Il est procédé au vote au scrutin secret.*

Nombre de bulletins déposés :	190
Nombre de bulletins nuls :	3
Nombre de bulletins valables :	187
Abstentions :	39
Nombre de votants :	148
Majorité requise :	75
Nombre de voix obtenues :	
M. Halfaoui (Maroc)	88
M <sup>me</sup> Benhabouche (Algérie)	58
M <sup>me</sup> Grignon (Kenya)	1
M. Hilale (Maroc)	1

17. *Ayant obtenu la majorité requise, M. Halfaoui (Maroc) est élu Vice-Président.*

18. **Le Président** dit que la candidature de M<sup>me</sup> Angelova (Bulgarie) au poste de Rapporteur a été présentée par le Groupe des États d'Europe orientale.

19. M<sup>me</sup> Angelova (Bulgarie) est élue Rapporteuse par acclamation.

*La séance est levée à 13 h 30.*